

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°98-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/10/2022
Présents	15
Absents	8
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt octobre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-quatre octobre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria, ZAROIL Mimoun, JOLIBERT Marie-Christine, MAISONNAVE Michel, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : PORTET Christian, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, MARROT Catherine, ROUCH Mylène, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc.

Procurations : Christian PORTET à Pierre ROUGE, Stéphane BOURDONCLE à Xavier CAUX, Christelle ANDRIEU à Evelyne CHARRASSE, MARROT Catherine à DILLON Valérie, Mylène ROUCH à Jacques ESCANDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Vente d'une parcelle communale cadastrée B n°1618 (Secteur Larché)

La commune de Mirepoix souhaite céder la parcelle cadastrée section B n°1618, dans le secteur Larché. Après avoir interrogé l'ensemble des propriétaires riverains de cette parcelle, deux d'entre eux se sont portés acquéreurs.

Il est proposé de céder ladite parcelle à M. Frédéric LOSS qui a formulé la meilleure offre pour un montant de 1 500 € nets vendeur. Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de vendre la parcelle cadastrée section B n°1618 à M. Frédéric LOSS pour 1500€ ;
- **Dit** que les frais notariés sont à la charge de l'acheteur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2022

Application agréée E-Jealite.com

